

COMMUNE DE SPERACEDES

CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 16 juillet à 2008 à 18h

PROCES VERBAL

Présents : PASQUELIN Joël, AZAÏS Pierre, BAUSSY Gérard, SCORDO Francis, GARDE Brigitte, HANGEN Christine, MENEGON Chantal, PASCANET Franck, PFEND Corinne, PIERINI Jean-Pierre, ROUSTAN Christophe, TRAVERT Georges

Absents : CHARPENTIER Dominique donnant pouvoir à PASQUELIN Joël, ESCANO Christophe donnant pouvoir à ROUSTAN Christophe, NETTRE Philippe

ORDRE DU JOUR :

1/ **Approbation PV du 27 juin 2008**

2/ **DELIBERATION : Communauté de communes - périmètre**

3/ **QUESTIONS DIVERSES**

Début de la séance à 18h05.

Secrétaire de séance désigné à l'unanimité: M. PASCANET.

1/ Approbation PV du 27 juin 2008

M. le Maire demande s'il y a des observations.

M. AZAÏS demande une précision concernant les ralentisseurs du Bourboutel : les panneaux devaient être fournis par le Conseil Général, ça n'a pas été le cas, la commune a donc dû les commander.

A l'unanimité, le procès verbal est approuvé par les conseillers municipaux.

2/ Délibération : Communauté de communes - périmètre

M. le Maire rappelle qu'une délibération a déjà été prise à ce sujet le 19 mai par les communes de Cabris, Le Tignet, Peymeinade, Saint-Cézaire, Saint-Vallier et Spéracèdes. Le Sous-préfet devait se prononcer sur le périmètre de la communauté de communes avant le 21 juillet. Entre temps, il a adressé un courrier aux maires des communes concernées, demandant un certain nombre de précisions. M. le Maire donne lecture de ce courrier. Il y est notamment indiqué qu'il appartient au Préfet de s'assurer de la pertinence du périmètre. Le Sous-préfet y fait également mention d'un arrêt du Conseil d'Etat du 3 octobre 2003. M. PASQUELIN précise, à ce sujet, que le préfet voulait en fait imposer un périmètre à une communauté de communes.

Suite au courrier du Sous-préfet, un nouveau projet de délibération a été préparé, répondant à ses demandes. Les conseils municipaux des 6 communes doivent maintenant se prononcer. Le nouveau projet reprend la délibération du 19 mai. Plusieurs éléments y ont été rajoutés concernant entre autres le développement économique, le développement durable et l'offre de logement.

M. ROUSTAN rappelle que cette délibération donne des réponses au Sous-préfet et qu'elle ne concerne pas encore l'élaboration des statuts. Le périmètre doit être validé avant de faire des projets. Même si les communes ne sont pas tout à fait d'accord avec les nombreuses demandes du Sous-préfet, qui s'approchent plus de l'élaboration des statuts, il faut aller dans son sens afin qu'il approuve le périmètre.

M. PASQUELIN rajoute qu'il faut essayer de trouver un compromis entre ce qui est demandé par le Sous-préfet et une véritable élaboration des statuts.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette délibération.

3/ M. ROUSTAN prend la parole. Il souhaite évoquer « non pas une question diverse mais plutôt un sentiment personnel » au sujet d'un bulletin non municipal sorti dans le village. Il a été très surpris et pense que certaines choses ne doivent pas être passées sous silence.

M. PASQUELIN rajoute qu'il n'a pas encore lu ce bulletin en totalité.

M. ROUSTAN précise qu'une question y est posée à propos des taxes et de la communauté de communes. Il rappelle que la commune continuera à percevoir la taxe professionnelle et la communauté de communes recevra la taxe d'habitation ainsi que la taxe sur le foncier bâti et le non bâti.

Il rajoute que ce bulletin se dit « contrecarrer une carence de la commune en matière de communication ». Il précise que, depuis les élections et la prise en main du site Internet de la commune par Francis Scordo, tous les événements sont pris en compte, le site est réactualisé au jour le jour. Depuis le 1^{er} avril, il compte un peu plus de 2 500 visiteurs.

M. SCORDO rappelle qu'il est possible de poser des questions directement sur le site.

M. ROUSTAN pense que l'information municipale est présente sur le site Internet, et rajoute qu'il n'ose penser qu'elle serait la réaction de l'opposition si la municipalité sortait tous les 2 mois un bulletin présentant la vie associative de la commune.

M. PASQUELIN termine en précisant que le site sera complété par la parution d'un bulletin municipal en fin d'année. Il a toujours fait paraître ce bulletin une fois par an, il continuera ainsi. Il pense qu'il n'est pas nécessaire d'abreuver la commune avec de nombreuses informations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h25.

Le secrétaire de séance,
Franck PASCANET